Le petit Cambonnais

Journal municipal Janvier 2011

Conseils 2, 3 & 4 municipaux

Schéma 4 d'assainissement

Réunions de 5 quartier

La vie à 6 Cambon



Edito

Il y a des dates qui se télescopent et prennent de ce fait un sens intéressant.

Le 8 décembre 2010, le Conseil Syndical a arrêté le Schéma de Cohérence Territorial et le 15 décembre 2010 le conseil municipal de Cambon a arrêté le Plan Local d'Urbanisme.

Pour le lecteur non averti de ce journal, cette information est sûrement absconse; mais pour les élus, et les spécialistes de l'urbanisme, cela signifie qu'une page est définitivement tournée.

Après les élections en 2008, Gérard Poujade, président du Scot, m'a invitée à faire partie du bureau du Scot. Il savait que notre conseil municipal avait un défi important : reprendre entièrement le Plan Local d'Urbanisme de Cambon et mettre un terme à un urbanisme de propriétaires. Je lui en suis infiniment reconnaissante : non seulement le travail du bureau du Scot a été passionnant depuis deux ans, mais faire un Schéma de Cohérence Territorial à l'échelle de l'Albigeois, du Villefranchois, des Monts d'Alban et du Réalmontais permet de comprendre les vrais enjeux de l'urbanisme.

En réalité, toujours pour le lecteur non averti, ces enjeux sont très simples, que ce soit pour le PLU ou pour le Scot : permettre l'accroissement démographique et économique du territoire, en protégeant l'environnement, l'agriculture et les ressources naturelles.

Pour Cambon, nous en avons déjà largement parlé, la protection de l'environnement et de l'agriculture passe par l'arrêt du "mitage" (maisons construites le long des routes un peu partout), et la création d'un vrai village au centre, là où sont déjà les réseaux (eau, assainissement collectif, voirie et transports publics) et services. Et cela fait du bien aux finances publiques par la même occasion! Chaque parcelle, située en territoire agricole, vendue à des fins de logement, non seulement est un non-retour définitif à l'agriculture, mais engendre de nombreuses nuisances, qui ne sont pas immédiatement perceptibles pour le propriétaire : une et sûrement deux voitures, un trajet de plus en plus long et un coût de plus en plus élevé pour lui-même, pour la commune et pour l'environnement.

Il y a des dates qui se télescopent et deviennent significatives.

Le 8 décembre également, le Pays de l'Albigeois et des Bastides a présenté le retour sur les travaux menés pour son Plan Climat. De nombreuses structures - que ce soient régions, départements, villes, agglomérations ou pays - se sont lancés dans la lutte contre le changement climatique. Gérard Poujade (encore lui! mais au titre du Conseil Régional cette-fois-ci), dans sa présentation des enjeux des Plans Climats Territoriaux, a souligné un élément important. On peut faire de la préservation de l'environnement parce qu'on y est obligé, mais on peut le faire également parce qu'on y croit.

La boucle est bouclée : au conseil municipal de Cambon, on a fait un Plan Local d'Urbanisme responsable, parce qu'on y croit. On y croit, malgré le déchirement que nous avons vis-à-vis de certains propriétaires terriens de la commune, illusionnés par un Plan d'Occupation des Sols particulièrement libéral depuis longtemps dépassé. On y croit parce que le mur de la préservation de l'environnement se construit de petites pierres, et nous en sommes une.

Sarah Laurens

Séance du 5 Octobre 2010

⊃ Village des enfants

Une convention d'objectifs a été passée entre la commune et l'association « le village des enfants » qui stipule que la mairie s'engage à verser à l'association « le village des subvention enfants » une annuelle de 114 000€. Lors de la création du budget 2010, et départ de suite au coordinatrice salariée du village des enfants, la part de la subvention (28520€) concernant ce poste a été enlevée de la subvention totale et attribuée pour les futurs projets de la structure.

Clés des bâtiments communaux

Suite aux dégradations et vols dans les bâtiments communaux, la cantine et le CLAE entre autre, le conseil municipal a envisagé différentes solutions pour sécuriser les accès.

-Un système de clé unique inviolable : l'inconvénient est que les bâtiments ont beaucoup d'accès directs extérieurs ainsi qu'un grand nombre d'intervenants. Le devis de la société CREA évalue à 9 000€ au minimum le remplacement de toutes les clés des bâtiments communaux.

-Le changement des serrures par des systèmes classiques. Le conseil municipal valide la deuxième proposition.

⊃ Révision du PLU

Par délibération en date du 26/05/2008, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du PLU.

Les orientations du PADD ont été soumises aux débats en conseil municipal lors de la séance du 24/06/2009. La réunion publique du 2 juillet

2009 a permis à la population de donner son avis et de débattre avec les techniciens et les élus. L'exposition permanente est toujours visible dans les locaux de la mairie où un registre est à la disposition de la population. journal **«** le Cambonnais » permet une information régulière de l'avancée de ce dossier.

La mission d'actualisation du zonage d'assainissement a été confiée au Cabinet EATC en septembre 2007. Cela a nécessité un travail de pointage des raccordements d'habitations et un rapprochement avec l'état de facturation. Ce travail a permis de relever des anomalies de facturation qui devront être régularisées afin de faire payer le service réel par les usagers concernés.

D'autre part le Cabinet d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) en collaboration avec le cabinet SEBA continuent de définir les orientations d'aménagement du futur centre-bourg.

⊃ Berges « Marches de Phoebus »

Monsieur Cabrol expose problème survenu suite l'effondrement du mur de soutènement chez M. et Mme. Philippe, demeurant lotissement Marcel Pagnol. Le lit du ruisseau étant obstrué par les rochers, il a diagnostiqué avec l'aide de Monsieur Doat (Président du Syndicat Mixte Rivière Tarn) les travaux à réaliser.

La rivière et les berges sont la propriété de la commune mais le mur effondré est propriété de M. et Mme. Philippe.

Le conseil décide de prendre avis auprès de Me Valax, juriste à l'Association des Maires du Tarn.

⊃ Ecluse

M. Bandet expose au conseil municipal que l'écluse située sur la propriété de Mme. Theron, mais propriété de la commune, est obstruée dans son fonctionnement par un amas de graviers charriés par le ruisseau. obstruction Cette empêche également l'écoulement l'eau dans le bief qui alimente le moulin, or, ce moulin a un droit d'eau qui remonte à plusieurs siècles.

Les techniciens du Syndicat Rivière Tarn sont venus en 2009 constater le problème et proposer des solutions.

Afin de pouvoir procéder au nettoyage de l'écluse, il a été nécessaire de monter un dossier de demande d'intervention sur les cours d'eau ou zones humides auprès de la Direction Départementale de la Police de l'Eau. Ce dossier a été préparé et déposé par M. Bandet.

Nous restons dans l'attente de l'autorisation d'intervention suite à l'envoi de pièces complémentaires demandées par le service.

Descritures budgétaires

M. Granier informe le conseil des modifications d'écritures budgétaires nécessaires afin de clôturer le budget assainissement et de pouvoir le transférer à la C2A.

Le conseil municipal valide les écritures.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

5 janvier 26 janvier 24 février 16 mars



CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 10 Novembre 2010

Achat cages de football

Suite aux difficultés rencontrées par les équipes de foot à 7 lors du montage et démontage des barres mobiles, M. Granier propose d'investir dans l'achat de cages de buts de foot rabattables.

CASAL SPORT propose un coût moyen de 1525€ HT. Avis favorable du conseil municipal.

⊃ Place Saint Pierre

Pour compléter la rénovation de la place Saint Pierre il est envisagé de baisser le muret jouxtant le hall de l'église et de le remplacer par un garde corps.

L'entreprise Bourgues propose un devis de 779.55€ que le conseil municipal accepte.

⊃ Fonds de concours C2A

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 17 142€ à la commune. Le conseil municipal accepte cette attribution et décide de l'utiliser pour financer les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux.

⊃ Subvention JSP

L'association des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) du Centre de Secours Principal d'Albi, a demandé une aide financière à la commune. Après concertation, une subvention de 150€ sera versée à l'association JSP pour l'année 2011.

⊃ Parcours de santé

Vu le mauvais état du bois des modules et après accord de l'entreprise PROMAT, le parcours de santé a été repris par un transporteur (sans frais par la commune). La facture de ce parcours a été réglée pour un montant de 4 592.64€.

M. Lamesle propose de négocier un autre parcours de qualité supérieure pour le même prix.

⊃ Eglise Saint Pierre

Un compte rendu rédigé par un expert de l'appareil campanaire de l'église de Cambon, a mis en évidence l'état défectueux de la charpenterie dynamique.

Un devis d'assistance d'ouvrage pour la restauration de l'appareil campanaire a été proposé pour un coût total forfaitaire de 3 600€.

A cela, s'ajoute la pause d'un parafoudre et d'un paratonnerre. Au vu du coût très élevé qui s'annonce pour les réparations, Madame le Maire souhaite se renseigner sur les possibles subventions à obtenir notamment du Conseil Régional.

Le conseil décide de ne pas valider les travaux avant d'avoir évalué correctement le coût global pour le prévoir dans le budget 2011.

Pour une question de sécurité, il est décidé d'arrêter la programmation de la sonnerie des cloches jusqu'à la réfection du beffroi.

⊃ Enfouissement réseaux

Dans le secteur «Castandel», le **SDET** (syndicat Départemental d'Electrification du Tarn) propose à la commune l'enfouissement de télécommunication réseaux pour la somme de 24 500€ TTC (honoraires compris). Cette proposition entre dans le cadre d'un enfouissement coordonné avec les réseaux publics d'électricité. **Proposition** approuvée.

Séance du 1er Décembre 2010

⊃ Local du salon de coiffure

Suite à des pannes répétées du chauffe-eau du salon de coiffure, et au vu de la vétusté de l'appareil, ce dernier a été remplacé. Un devis de l'entreprise

ADI Malié a été signé pour un montant de 2 784.44 € TTC.

⊃ Travaux

En contrepartie du passage du réseau d'assainissement sur parcelle AB 97, située à cheval sur commune d'Albi et la commune de Cambon. commune a empierré le chemin il y a quelques années, qui a été intégré dans le domaine privé de la commune. Pour compléter ces travaux, la commune va faire réaliser un empierrement sur l'extrémité du chemin selon le devis de l'entreprise Cabanel estimé à 1 684.03€ TTC.

⊃ Indemnité d'admistration et de technicité (IAT)

Vu Code Général le des Collectivités Territoriales, 1e municipal décide conseil mettre en place dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, 1'IAT aux agents Les municipaux. dépenses correspondantes à cette prime annuelle seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

□ Location salle du stade

La mairie de Cambon d'Albi met à disposition des particuliers la salle du stade avec l'accord des clubs sportifs. Dorénavant le pétitionnaire devra l'intégralité de la location à la commune, qui reversera 32 € par location au FCC, CCO XV et Foot à 7 par le biais d'une subvention. La demande de location de salle devra être effectuée à la mairie en précisant la nature de l'utilisation. Un contrat sera signé entre les deux parties (mairie-locataire). Le tarif de la location de la salle est de 128 € et la caution est de

⇒ Rapport C2A

256 €.

Le conseil municipal adopte le rapport d'activité 2009 de la C2A.

⇒ Arrêt du PLU

Vu le code de l'urbanisme:

Vu la délibération en date du 26 mai 2008 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols, ouvrant la concertation et précisant les modalités de la concertation;

Vu les modalités de concertations effectuées conformément à la délibération de la prescription de la révision du PLU;

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 28 juillet 2009 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet communal d'aménagement et de développement durable, le règlement, le règlement graphique et les annexes;

Considérant que les résultats de la concertation sont pris en compte dans le projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

Le conseil municipal :

- -Confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme, et aux modalités mentionnées dans la délibération de prescription de la révision du POS.
- -**Tire** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire et décide de clore la concertation,
- -Arrête le projet de PLU de la commune de Cambon d'Albi, -Indique que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public,

-Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois,

-Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis : aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

⊃ Place de l'école

Pour compléter les travaux de la place, un avenant a été signé avec la société CAP TP pour un montant de 8584,89€ concernant le revêtement du sol de la cour d'école et la pose de barrière et potelets en bois.

→ Dissolution du SIVOM de Villefranche d'Albigeois

Cette dissolution impose de passer des écritures budgétaires pour intégrer dans les comptes du budget principal de la commune, l'actif et le passif des emprunts SIVOM.

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) s'est accompagnée de la révision du schéma d'assainissement, qu'il a fallu mettre en cohérence avec le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

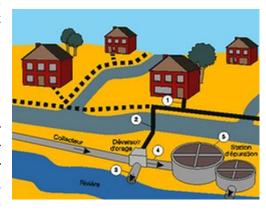
Il faut faire un schéma dans le prévoit les lequel on futurs extensions du réseau d'assainissement collectif, fonction des zones actuelles ou futures qui sont ou seront urbanisées.

Le PLU, tel qu'il a été arrêté le 15 décembre par le conseil municipal, a fait le choix de créer un vrai village au centre de la commune, non seulement pour préserver l'environnement et protéger l'agriculture, mais également pour pouvoir utiliser le réseau déjà existant, sans l'étendre à grands frais.

Nous avons eu un seul cas de conscience : le secteur Guitardou/Mazens. Ce secteur était prévu depuis de longues années au schéma d'assainissement collectif, mais repoussé d'année en année depuis plus de 10 ans. C'est également le secteur qui comprend l'un des plus vieux lotissements de la commune, et où les systèmes d'assainissement individuels pourraient être en difficulté. Nous attendu avons de savoir l'agglomération allait investir pour raccorder la commune Fréjairolles à la station d'épuration d'Albi.

Le couperet est tombé cet été. La communauté d'agglomération a décidé que la dépense de plus de deux millions d'euros pour faire la conduite jusqu'à Fréjairolles était excessive. L'étude a été faite par un cabinet indépendant (Pöyry) et a montré que le raccordement du secteur Guitardou/Mazens à ce aurait coûté environ tuyau 740000€. Quand on sait qu'une collectivité ne peut pas dépasser les 8000€ d'investissement par maison, le calcul a été rapidement fait. L'agglomération, Fréjairolles et Cambon avons collectivement jeté l'éponge et le quartier Guitardou/Mazens a été supprimé du schéma d'assainissement de la commune.

Nous avons attendu les réunions de quartier pour l'expliquer directement aux personnes concernées et nous en faisons état dans ce journal pour toutes les personnes qui n'ont pas pu assister à la réunion de quartier.



REUNIONS DE QUARTIER

Les réunions de quartier ont eu lieu les 15, 17, 24 et 25 novembre. Sur les quatre, une seule réunion a été moins suivie, celle regroupait Route de Bellegarde -La Fourestole- Les Vergnades -Marche de Phoebus - La Lauzié; les trois autres ont regroupé entre personnes. 30 50 et participation d'environ 1/5 des foyers cambonnais confirme la pertinence de mettre en place ces réunions.



Pour donner un fil conducteur à la soirée, l'équipe municipale est revenue sur les points importants de l'année écoulée. Sarah Laurens a retracé l'épopée collective de l'agglomération sur la prise de compétence voirie et assainissement; Laurent Alberici a fait le point sur la nouvelle station d'épuration d'Albi-Madeleine; les programmes voirie 2010 (84000€) et 2011 (98000 €) ont été détaillés; Martine Alran-Rey a expliqué le futur Plan Local d'Urbanisme et en particulier les orientations d'aménagement du Centre Bourg; Anne-Marie Bibal est intervenue sur toute la compétence Ordures Ménagères - et en particulier sur la filière retraitement du verre; Pascal Lamesle a exposé les travaux en cours; Florence Raulhac est revenue sur les affaires juridiques et sur communication.

Une liste de tous les sujets sur lesquels travaille le conseil municipal a été présentée, pour permettre aux habitants de poser des questions. Un des intérêts de ces réunions a été la présence sur toutes les réunions de quatorze élus, tous délégués sur des compétences particulières.

C'est ainsi que toutes les questions posées ont pu recevoir une réponse - ou en tout cas une prise en compte - par l'élu concerné.

Didier Albert est intervenu sur les transports en commun, Bernard Cabrol sur les travaux en cours, et en particulier la voirie, Isabelle Cayrac sur l'école, Omar Moussa a pris le relais de René Bandet (absent pour convalescence) sur les aspects sécurité, et enfin Gérard Julien a présenté les actions de la Commission Communale d'Action Sociale.

Les questions ont concerné les spécificités de chaque quartier. Ouelques habitants du chemin de la Fourestole nous ont interpelés sur les ralentisseurs mis en place sur leur route. Quelques personnes ont demandé des précisions sur le futur cimetière. Les habitants de la Borie se sont plaints de leur lotissement qui n'en finit pas de ne pas être fini. Les habitants de Mazens ont demandé plus de détails sur l'assainissement collectif.

Le conteneur à verre de Mazens a dû être enlevé dans l'urgence, à la demande de France Télécom, propriétaire du terrain. Les riverains présents se sont déterminés pour le nonremplacement de ce conteneur, faute de proposition d'un nouvel emplacement. Les habitants de la Borie et Lavaur Nord se sont plaints d'un manque de pression d'eau, et de l'état délabré de la rue Toulouse-Lautrec...

Toutes les remarques et suggestions ont été notées afin d'être prises en compte.

L'an prochain nous renouvellerons les réunions de quartier pour continuer d'offrir à tous un espace de discussion et de contribution.

COMPOSTAGE

Comme chaque année, une campagne de distribution de composteurs est prévue au printemps 2011.

La C2A, qui a changé de fournisseur en 2010, est satisfaite des nouveaux composteurs, solides et faciles à utiliser. Elle vous propose :

1 composteur de 420L + 1 seau (18€) 1 composteur de 620L + 1 seau (18€) 1 seau seul (2€)

Pour votre commande, nous vous proposons de retourner à la Mairie, le coupon suivant, accompagné d'un chèque, avant le 28 février, pour une livraison prévue au printemps 2011. La mairie vous avertira, à réception.

×
nom
prénom
adresse
él :
nail ·

	Quantité	Prix
Composteur		
420 L + seau*		
Composteur		
620L + seau		
Seau		
supplémentaire		
Total du prix		

* il reste à ce jour quelques kits de 420L, livrables immédiatement.



Marché de Noël

Le marché de Noël a animé le village le 17 décembre. Cette manifestation, organisée par le CLAE a, comme chaque année, remporté un vif succès.

Exposition

Michèle Lisiak et Lucette Calmettes ont exposé leurs œuvres du 16 au 20 décembre dans la salle des mariages. Elles ont présenté des peintures à l'huile, sur soie et des aquarelles. Merci à ces deux artistes pour leur beau travail et leur présence.



Terrain de cross

Un réaménagement complet des bosses du terrain de cross va commencer très prochainement. Les ado. qui souhaitent participer aux travaux peuvent s'inscrire auprès du CLAE (05 63 78 81 46).

CM jeunes

Le conseil municipal jeunes organise un après midi « jeux de société » le samedi 12 février pour les élèves des classes de CM2, CM1 et CE2 de l'école.



Boulangerie

La boulangerie va changer de propriétaire au début du mois de février. Dès le mois de ianvier, les actuels boulangers accompagner vont nouveaux venus pour les aider à se familiariser avec le matériel, les lieux et le village. Bienvenue à nos nouveaux boulangers et bonne continuation à Audrey Aurélien.



Après-midi des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a renouvelé l'expérience de l'année dernière en proposant un aprèsmidi festif aux aînés de la commune. Les participants ont vu se produire un groupe de chanteurs suivi d'une pièce de théâtre en occitan proposée par la troupe de Cunac. Pour clôturer l'après-midi un goûter préparé par le conseil municipal jeunes a été servi.

Les membres du CCAS remercient tous les participants (enfants, parents, enseignante et ainés) qui ont contribué au succès de cette journée.



Concert de Noël

Un magnifique concert de nadalets en français et occitan a eu lieu le dimanche 19 décembre à l'église Saint-Pierre. Nous remercions très chaleureusement le trio de chanteuses *Nòu Sòrres* et leurs deux accompagnateurs pour les moments qu'ils nous ont fait partager.



Accueil nouveaux habitants

Le conseil municipal invitera tous les nouveaux habitants le vendredi 18 février à 18h30 pour faire connaissance. Un courrier personnel leur sera adressé ultérieurement.

Vœux du nouvel an

Tous les Cambonnais sont conviés pour fêter la nouvelle année à la salle polyvalente le dimanche 30 janvier à 11h30.



Sécurité enfants

Les enfants qui utilisent le ramassage scolaire pour le collège sont peu visibles sur le bord de la route. Pour leur sécurité, il est fortement recommandé qu'ils portent un gilet fluo ou un brassard.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 - Fax. 05 63 53 03 56 - Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet: www.cambondalbi.fr

<u>Directeur de la publication</u> : Sarah Laurens – <u>Rédaction et mise en page</u> : Commission communication

<u>Impression</u>: Janvier 2011 - <u>Tirage</u>: 760 exemplaires

